

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

du Pays noyonnais



SOMMAIRE

ÉDITO P. 3

LA COLLECTIVITÉ P. 4

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE P. 10

ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ À LA POPULATION P. 26

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT P. 34

NOS MOYENS POUR AGIR P. 40

Le rapport d'activité 2017 est une publication de la Communauté de communes du Pays noyonais (CCPN)

Direction générale : Communauté de communes du Pays noyonais - Campus économique Inovia - 1435 boulevard Cambronne, CS 30110 - 60400 NOYON

Directeur de la publication : Patrick Deguise

Conception, réalisation, rédaction : Service communication CCPN

Crédit photos : Communauté de communes du Pays noyonais, Drones d'école, Pays Sources et Vallées et Fotolia

en attente Camille

2016, confirmation des signes vers la réussite !



Patrick Deguise

Président de la
Communauté de
communes du
Pays noyonnais

Dans la continuité de l'année précédente, 2016 scelle la dynamique entreprise depuis 2008 par vos élus communautaires. Une année d'avancement des grands projets portés par la CCPN sur le territoire, dont beaucoup se concrétisent en 2017.

Pour résorber la véritable crise de fin de cycle que connaissait le Pays noyonnais, une politique volontariste et audacieuse en termes de développement du territoire a été adoptée pour améliorer le quotidien des habitants. Nous avons fait le pari de réussir la technique subtile de contraindre les dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre financières suffisantes. Celles-ci permettent la poursuite d'investissements d'avenir et la préservation d'un haut niveau de services à la population. Au-delà de la conduite de grands projets (désenclavement routier, canal Seine-Nord Europe, pôle Loisirs), la CCPN est présente dans le quotidien de chaque famille du Pays noyonnais, pour préserver une ruralité vivante et innovante : services périscolaires et de restauration scolaire, gratuité des nouvelles activités périscolaires, prise en charge intégrale de la contribution au

Service départemental d'incendie et de secours, organisation optimale de la collecte et du traitement des déchets ménagers, moyens mis en œuvre pour l'emploi, accompagnement des entreprises et politique de soutien aux associations, aux acteurs économiques et touristiques de notre territoire. Une recette nécessaire pour à la fois maintenir la démographie des communes rurales, mais aussi offrir un territoire plus attractif aux nouveaux habitants et surtout de nouvelles entreprises.

En 2016, nous avons vu le campus économique Inovia évoluer. D'abord, avec l'inauguration de l'Hôtel d'entreprises et de formations. Soulignons la présence parmi les nombreux organismes de formation installés, de l'Ecole du numérique du Noyonnais, E2N (labellisée Grande école du numérique). C'est une grande chance pour notre territoire de pouvoir renouveler ce succès, en proposant sur place, des formations pour ces métiers du numérique en plein développement. La reconversion de cet ancien site militaire se poursuit de jour en jour, avec également la récente livraison d'un nouveau bâtiment entièrement rénové, qui recevra

l'entreprise Eutélec. Rappelons aussi l'inauguration de la pépinière éco-industrielle, labellisée pôle d'excellence rural, la nouvelle image de marque du campus Inovia. Une pépinière digne du passé militaire prestigieux de ce site, dans laquelle nous inaugurerons en 2017, le makerspace, une cellule de recherche et d'innovation dotée d'outils et d'appareils de dernière génération mis à disposition des entreprises noyonnaises. Un équipement composé également d'un amphithéâtre équipé des dernières technologies en matière de communication, qui reçoit désormais de nombreux colloques et formations.

Plutôt que de s'engouffrer dans des modèles court-termistes, nous avons donc fait le choix de l'organisation d'une relance d'un nouveau cycle, d'un nouveau souffle pour le Pays noyonnais. Si 2016 en est la confirmation, 2017 en sera l'heure de vérité.

Tres cordialement

Une collectivité pour un territoire

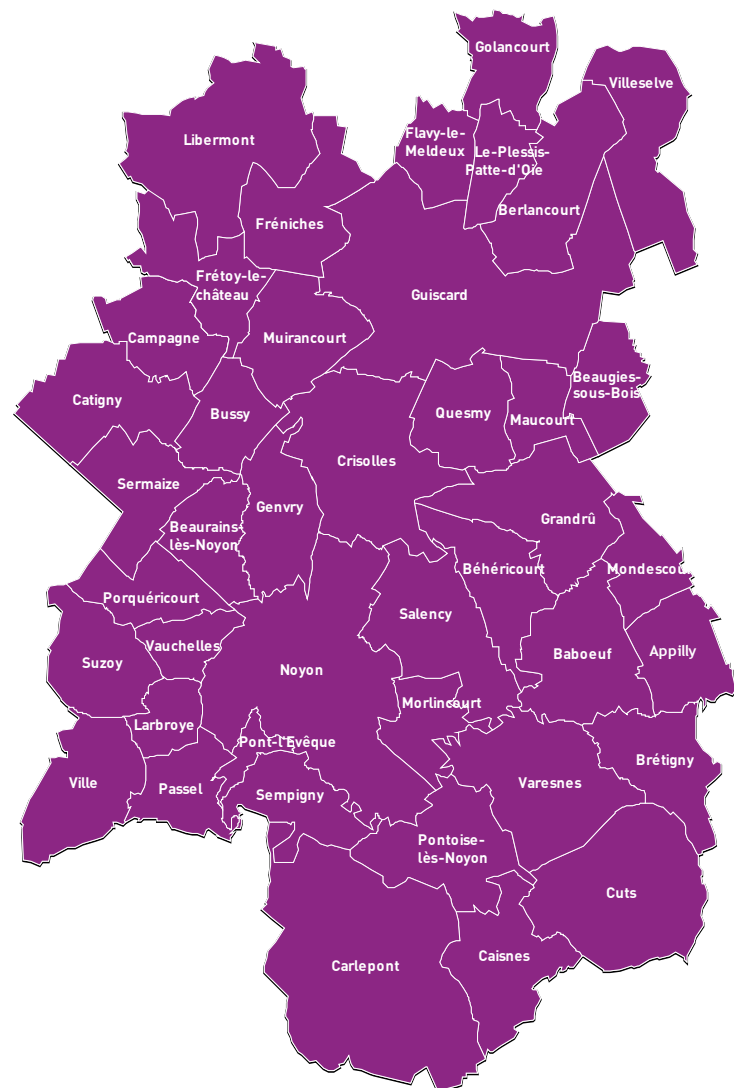
Le SIVOM, créé en 1976, transfère ses compétences en 1997 à la CCHVO qui devient, en 2005, la Communauté de communes du Pays noyonnais.

Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Son fonctionnement est régi par le code général des collectivités territoriales.

La Communauté de communes du Pays noyonnais exerce les missions que les communes ont choisi de lui transférer. Elle permet de mutualiser des moyens humains, financiers et techniques autour de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace. La vision globale et cohérente de l'ensemble du territoire permet ainsi d'en améliorer l'attractivité.

En chiffres

- > 42 communes
- > 267 km²
- > 34 535 habitants
- > 4% de la population du département



Zoom sur les 42 communes

APPILLY | 60400

appilly@paysnoyonnais.fr
03 44 43 00 84

> Pop. : 546 habitants

BABCEUF | 60400

babceuf@paysnoyonnais.fr
09 65 16 61 92

> Pop. : 538 habitants

BEAUGIES-SOUS-BOIS | 60640

mairie.beaugiessousbois@orange.fr
03 44 43 32 55

> Pop. : 106 habitants

BEAURAINS-LÈS-NOYON | 60400

beaurains-les-noyon@paysnoyonnais.fr
09 66 42 69 10

> Pop. : 344 habitants

BÉHÉRICOURT | 60400

commune.behericourt@wanadoo.fr
03 44 09 96 32

> Pop. : 217 habitants

BERLANCOURT | 60640

berlancourt@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07

> Pop. : 344 habitants

BRÉTIGNY | 60400

mairie.de.bretigny@paysnoyonnais.fr
03 44 43 02 92

> Pop. : 426 habitants

BUSSY | 60400

bussy@paysnoyonnais.fr
03 60 40 14 62

> Pop. : 332 habitants

CAISNES | 60400

caisnes@paysnoyonnais.fr
03 44 09 71 72

> Pop. : 535 habitants

03 44 09 71 72

> Pop. : 535 habitants

CAMPAGNE | 60640

mairie.campagne2@wanadoo.fr
03 44 43 72 66

> Pop. : 174 habitants

CARLEPONT | 60170

mairiecarlepont@wanadoo.fr
03 44 75 26 43

> Pop. : 1 515 habitants

CATIGNY | 60640

catigny@paysnoyonnais.fr
03 44 43 62 75

> Pop. : 197 habitants

CRISOLLES | 60400

crisolles.mairie@wanadoo.fr
03 44 44 19 12

> Pop. : 1 004 habitants

CUTS | 60400

cuts@paysnoyonnais.fr
03 44 09 71 89

> Pop. : 983 habitants

FLAVY-LE-MELDEUX | 60640

flavy-le-meldeux@paysnoyonnais.fr
03 44 43 31 75

> Pop. : 215 habitants

FRÉNICHERS | 60640

mairie.freniches@wanadoo.fr
09 61 33 64 02

> Pop. : 352 habitants

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU | 60640

fretoy-le-chateau@wanadoo.fr
03 44 43 31 06

> Pop. : 259 habitants

GENVRY | 60400

mairiegenvry@orange.fr
03 44 44 08 27

> Pop. : 396 habitants

GOLANCOURT | 60640

golancourt.mairie@sfr.fr
03 44 43 20 93

> Pop. : 386 habitants

GRANDRU | 60400

mairie.grandru@wanadoo.fr
03 44 09 97 98

> Pop. : 340 habitants

GUISCARD | 60640

mairie.guiscard@wanadoo.fr
03 44 43 20 11

> Pop. : 1 817 habitants

LARBROYE | 60400

larbroye@paysnoyonnais.fr
03 44 09 20 62

> Pop. : 509 habitants

LIBERMONT | 60640

mairie.libermont@wanadoo.fr
03 44 43 24 06

> Pop. : 206 habitants

MAUCOURT | 60640

maucourt@paysnoyonnais.fr
09 60 06 79 50

> Pop. : 256 habitants

MONDESCOURT | 60400

mairie.mondescourt@wanadoo.fr
03 44 09 98 85

> Pop. : 257 habitants

MORLINCOURT | 60400

morlincourt@paysnoyonnais.fr
03 44 44 04 02

> Pop. : 523 habitants

MUIRANCOURT | 60640

mairie.muirancourt@wanadoo.fr
03 44 43 20 46

> Pop. : 569 habitants

NOYON | 60400

accueil@noyon.fr
03 44 93 36 36

> Pop. : 14 239 habitants

PASSEL | 60400

mairie.passel@wanadoo.fr
03 44 09 25 15

> Pop. : 296 habitants

PLESSIS-PATTE-DOIE | 60640

plessis-patte-d-oeil@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07

> Pop. : 124 habitants

PONT-L'ÉVÊQUE | 60400

mairie.de.pont-leveque@wanadoo.fr
03 44 44 80 20

> Pop. : 677 habitants

PONTOISE-LÈS-NOYON | 60400

pontoise-les-noyon@paysnoyonnais.fr
03 44 09 72 61

> Pop. : 473 habitants

PORQUÉRICOURT | 60400

porquericourt@paysnoyonnais.fr
09 64 29 15 50

> Pop. : 384 habitants

QUESMY | 60640

mairie.quesmy@gmail.com
03 44 43 24 99

> Pop. : 189 habitants

SALENCY | 60400

mairie.salency@wanadoo.fr
03 44 43 00 68

> Pop. : 899 habitants

SEMPIGNY | 60400

mairie.sempigny@orange.fr
03 44 44 11 63

> Pop. : 830 habitants

SERMAIZE | 60400

mairie.sermaize@wanadoo.fr
03 44 09 33 04

> Pop. : 240 habitants

SUZOY | 60400

mairie.suzoy@wanadoo.fr
03 44 44 17 58

> Pop. : 560 habitants

VARESNES | 60400

varesnes@paysnoyonnais.fr
03 44 09 77 04

> Pop. : 389 habitants

VAUCHELLES | 60400

vauchelles@paysnoyonnais.fr
09 50 29 15 57

> Pop. : 286 habitants

VILLE | 60400

mairie.ville@wanadoo.fr
03 44 09 24 04

> Pop. : 782 habitants

VILLESSELVE | 60640

villeselve.mairie@wanadoo.fr
03 44 43 30 75

> Pop. : 408 habitants

Des élus pour la collectivité

Le 15 avril 2014, suite aux élections municipales, 73 conseillers communautaires ont été élus par les habitants du Pays noyonnais, pour 6 ans. Le nombre d'élus dépend du nombre d'habitants des communes. Chacune d'entre elles doit avoir au minimum un représentant et aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Président, vice-présidents et conseillers communautaires travaillent ensemble quotidiennement à la mise en œuvre des projets de l'intercommunalité pour le territoire.

LE PRÉSIDENT

Élu par les conseillers communautaires, à la majorité absolue à bulletin secret, il préside le conseil et le bureau communautaire. Le président est le responsable de l'administration et incarne l'exécutif de la CCPN. Il prépare et exécute le budget et les décisions votées. Il peut déléguer certaines de ses fonctions à des élu(e)s (vice-président(e)s).

LE BUREAU RESTREINT

Le bureau restreint est composé du président et des 12 vice-président(e)s. Il se réunit chaque semaine et permet aux membres d'échanger sur l'avancement des dossiers en cours.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé du président, des 12 vice-président(e)s, et de 16 conseillers communautaires. Le bureau donne les orientations stratégiques de la CCPN et assure un suivi régulier de l'avancement des dossiers. Il valide les dossiers qui sont ensuite présentés en conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

C'est l'assemblée délibérante de la communauté de communes, l'équivalent du conseil municipal de votre commune. Il est composé de représentants de chacune des communes membres de la CCPN proportionnellement à leur nombre d'habitants.

Pour les 42 communes, ce sont donc 73 délégués communautaires qui siègent et statuent en conseil sur les dossiers du territoire. Les séances du conseil sont publiques (dates disponibles sur le site internet de la CCPN www.paysnoyonnais.fr).

En chiffres

- > 6 conseils communautaires
- > 138 délibérations votées
- > 8 décisions du bureau communautaire
- > 89 décisions du président

Le président et les vice-présidents*



1													
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13		



- 1 | **Patrick Deguise**, président,
 2 | **Guy Godefroy**, 1^{er} vice-président en charge de l'Urbanisme, de l'habitat et du foncier,
 3 | **Thibaut Delavenne**, 2^e vice-président en charge du Tourisme, de la culture et du Pays de Sources et Vallées,
 4 | **Hubert Fraignac**, 3^e vice-présidente en charge de la Santé, des services à la population et du funérarium,
 5 | **Joël Cottart**, 4^e vice-président en charge de la Politique de l'eau, des risques naturels et du SPANC,
 6 | **Patrick Durvicq**, 5^e vice-président en charge des Travaux et des espaces verts,
 7 | **Olivier Grioche**, 6^e vice-président en charge des Finances, des ressources humaines et des moyens généraux,
 8 | **Fabien Barège**, 7^e vice-président en charge de la

- Vie locale, de la politique de la ville et de la ruralité, de l'évènementiel et de la communication,
 9 | **Patrice Argier**, 8^e vice-président en charge de la Gestion des déchets et de l'environnement durable,
 10 | **Aurore Hugot**, 9^e vice-présidente en charge du Commerce, de l'artisanat, de l'emploi et de la formation,
 11 | **David Bajoux**, 10^e vice-président en charge du suivi du Contrat de redynamisation de site de défense, développement du campus Inovia et évaluation des politiques publiques,
 12 | **Hervé Deplanque**, 11^e vice-président en charge de la Petite enfance et de l'enfance,
 13 | **David Bantigny**, 12^e vice-président en charge des NTIC, du développement territorial du numérique et de la modernisation du système d'information.

**Présentation mise à jour en juillet 2018*

8 | LA COLLECTIVITÉ

Les conseillers communautaires

Les représentants des communes du Pays noyonnais au conseil communautaire au 31 décembre 2014.

APPILLY

Jean-François Turgy

BABŒUF

Daniel Dolige

BEAUGIES-SOUS -BOIS

Vincent Planckeel

BEURAINS-LÈS-NOYON

Daniel Hardier

BÉHÉRICOURT

Eric Longa

BERLANCOURT

Joël Cottart

BRÉTIGNY

David Doucet

BUSSY

Jean-Pierre Baros

CAISNES

Alain Dubois

CAMPAGNE

Jean-Luc Lavigne

CARLEPONT

Patrice Argier

Corinne Achin

CATIGNY

Marie-Claire Aubert

CRISOLLES

Gérard Delanef

Gérard Harchaoui

CUTS

Guy Godefroy

FLAVY-LE-MELDEUX

David Bantigny

FRÉNICHES

Christophe Doisy

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU

Andrée Berton

GENVRY

David Bajeux

GOLANCOURT

Alain Carrière

GRANDRÛ

Jean-Claude Boisselier

GUISCARD

Thibaut Delavenne

Jean-Pierre Branlant

Evelyne Derouen

LARBROYE

Didier Wattiaux

LIBERMONT

Julien Desachy

MAUCOURT

Fabrice Foucher

MONDESCOURT

Alain Cappelære

MORLINCOURT

Daniel Charlet

Les commissions

Six commissions thématiques étudient les différents dossiers de la collectivité. Elles établissent des projets et présentent leurs propositions au président et au bureau communautaire. Leur avis est consultatif. Elles sont composées de conseillers communautaires et municipaux mais sont ouvertes (sur invitation du Président) aux personnes pouvant apporter des précisions sur un sujet particulier.

Les commissions

> Budgets et moyens généraux - *commission 1*

> Services à la population - *commission 2*

> Environnement et travaux - *commission 3*

> Urbanisme, habitat et logement - *commission 4*

> Tourisme, culture, loisirs et vie associative - *commission 5*

> Développement du territoire, économie, emploi et formation - *commission 6*

MUIRANCOURT

Jeannot Nancel

NOYON

Patrick Deguise
Amin Alabouch
Brigitte Bedos
Robert Bindel
Carole Bureau-Bonnard
Patrick Cantenot
Sandrine Dauchelle
Gérard Deguise
Isabelle De Souza
Noëlla Marini
Patrick Durvicq
Djibril Fofana
Hubert Fraignac
Liliane Galley

Olivier Garde
Laurent Guiniot
Aurore Hugot
Jean-Daniel Lévy
Isabelle Mareiro
Evelyne Martin
Hélène Ascensao
Catherine Naour
Nicole Quainon-Andry
Stéphanie Rios
Xavier Robiche
Josée Rolland
Jean-Michel Tabary
Yves Furet

PASSEL

Olivier Grioche

PLESSIS-PATTE-D'OIE

Michel Kubler

PONT-L'ÉVÊQUE

Virginie Zorelle

PONTOISE-LES-NOYON

Dominique Lebrun

PORQUÉRICOURT

Fabien Barège

QUESMY

Maryvonne Palisse

SALENCY

Hervé Deplanque

SEMPIGNY

Jean-Yves Dejoye

SERMAIZE

Marcel Dausque

SUZOY

Philippe Watremez

VARESNES

Philippe Basset

VAUCHELLES

Daniel Fétré

VILLE

Philippe Barbillon

VILLESELVE

Yves Butin

Le président et les vice-présidents



Développer l'attractivité de notre territoire

Afin d'offrir un cadre de vie sans cesse amélioré aux habitants du Noyonnais mais également pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants, la Communauté de communes du Pays noyonnais porte ou participe à de nombreux projets aussi bien dans les domaines économiques, touristiques que du transport ou des loisirs.



L'accompagnement des entreprises

La Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN) met à disposition des entreprises une palette de services destinés à concrétiser leurs projets de création ou de développement. Cette offre a été récemment complétée : la collectivité instruit désormais les permis de construire sur les zones industrielles de Noyon et de Passel.

LE SERVICE CRÉATION D'ENTREPRISE

Le conseiller Création d'entreprise oriente et informe les porteurs de projet sur l'ensemble de leurs démarches : recherche d'un local d'activité, analyse de l'environnement économique, réalisation d'un prévisionnel, obtention des aides à la création d'entreprise, etc. Il est l'interlocuteur privilégié sur toutes les étapes de la création et met en relation le porteur de projet avec l'ensemble des partenaires-conseils : organismes consulaires, experts-comptable, établissements bancaires, assureurs. Un travail réalisé grâce à un partenariat efficace avec la plateforme Initiative Oise-Est, qui propose dans le cadre d'un développement ou d'une reprise d'entreprise, à taux zéro et sans garantie (prêt PFIL ou NACRE selon critères d'éligibilité).

LA BOUTIQUE À L'ESSAI « VERSION 4 »

Septembre 2017

Suite à l'appel à candidature, le comité Ma boutique à l'essai retient le dossier de Marine Hautreux pour son projet Les Petits Trésors, commerce d'articles de puériculture neufs et dépôt/vente.

Novembre 2017

Les Petits Trésors ouvre au 5 rue de Paris à Noyon pour la première tranche d'essais de 6 mois.

LE FORUM EMPLOI DE LA MISSION LOCALE

Le 4 mai 2017 s'est déroulé le Forum Emploi dans le showroom de la pépinière éco-industrielle du campus économique Inovia, en partenariat avec Pôle Emploi et Cap Emploi. L'événement a rassemblé 300 participants qui se sont arrêtés sur les stands des 50 exposants présents.

LES INOVIA DAYS

La 3^e édition des Inovia Days s'est tenue du 17 au 24 novembre 2017 autour du thème Make & Fly. Divers ateliers ont alors été proposés : montage de drones, courses, etc.

LE CRÉATHON

Les Inovia Days ont également accueilli le Créathon Dream your drone. L'idée : créer un concept de start-up 24h non-stop.

LE TIERS LIEU NUMÉRIQUE

Le 17 novembre 2017 a été inauguré le tiers lieu numérique, un espace collaboratif, situé sur Inovia, regroupant un makerspace de 400 m² consacré aux machines-outils et un espace de co-working. Espace collaboratif, le tiers lieu numérique est ouvert aux porteurs de projets, artistes ou encore artisans développant tous types d'activités. Il offre un environnement favorable pour les entrepreneurs qui souhaitent trouver des partenaires et avoir tous les outils nécessaires à leur disposition pour mener à bien leurs projets.

+ d'infos

FINANCEMENT DES PORTEURS DE PROJET NOYONNAIS VIA INITIATIVE OISE EST

> 12 porteurs de projet financés

> 1 emploi créé



Des conventions en vue de dynamiser le territoire

En 2017, la CCPN a conventionné avec la CCI de l'Oise et le CMA.

UNE CONVENTION AVEC LA CCI À DESTINATION DES COMMERCES DU TERRITOIRE

- > **Le label préférence commerce** : un audit interne, les détections de besoins et un plan d'actions pour dix commerçants du territoire avec la remise officielle du label à la CCI Oise de Beauvais.
- > **Diagnostic accessibilité** : diagnostic sur place, suivi de conseils stratégiques, rédaction de documents officiels, présence aux commissions et suivi jusqu'à l'obtention de l'avis favorable pour dix commerçants du territoire.
- > **Diagnostic transmission** : diagnostic sur place, suivi du recueil d'informations, rédaction de l'annonce, photos du local

et mise en ligne de l'annonce pour 10 commerces du territoire.

UNE CONVENTION AVEC LE CMA EN FAVEUR DES ENTREPRISES

- > Une permanence décentralisée de la CMA au sein de la pépinière éco-industrielle (1/2 journée par semaine) pour accompagner les porteurs de projets et les entreprises artisanales dans leurs démarches et leurs souhaits de développement et éviter ainsi le déplacement sur Compiègne.
- > Des visites d'entreprises avec les élus locaux et la presse permettant la promotion du tissu artisanal local et

une meilleure perception des attentes et besoins des dirigeants.

- > Un accompagnement aux normes d'accessibilité : pré-diagnostic gratuit et confidentiel, préconisations pour la rédaction de l'agenda d'accessibilité programmé, soutien pour effectuer les démarches auprès des interlocuteurs spécialisés.
- > Animation de réunions d'informations sur des sujets d'actualité dans les locaux de la CCPN.
- > La charte Qualité : réalisation d'un audit dans l'entreprise et attribution d'une charte qualité par le comité de sélection (composé d'élus), dispositif accompagné de supports de communication dérivés.

Remise du label préférence commerce



en attente Henri

Le campus économique Inovia

En 2017, la CCPN a poursuivi les travaux de réhabilitation du campus économique Inovia.

BÂTIMENT 45

Le bâtiment 45 est situé dans la zone technique du campus. C'est un bâtiment industriel composé de deux grands ateliers au rdc et d'une petite partie de bureaux au rdc et à l'étage. Il a été, en partie, réhabilité en 2016 : chauffage, électricité, mise aux normes des sanitaires et création d'un espace de bureaux au premier étage.

BÂTIMENT 92 : SALLE DE RÉCEPTION

Le bâtiment 92 est la salle de réception du campus. Sa réhabilitation portait sur une mise en conformité sécurité incendie et accessibilité pour les Personnes à mobilité

réduite (PMR). Les travaux réalisés sont les suivants : mise en place d'un accès accessible pour les PMR, création d'un parking PMR et d'un éclairage, réfection complète des sanitaires, mise aux normes de l'électricité et de la défense incendie (mise en place d'une alarme, de blocs secours, de portes coupe-feux...), vitrification du parquet, petite remise en peinture. Concernant les équipements audio-vidéo, une nouvelle sonorisation a été installée : console de mixage et amplis, six enceintes murales, quatre au plafond et quatre micros sans fil. De plus, du mobilier pliant et mobile a été acheté : tables, chaises et mange-debout. Cette salle a vocation à être louée aux entreprises, partenaires institutionnels et privés.

+ d'infos

INOVIA EN CHIFFRES

- > 57 entreprises
- > 320 salariés
- > 80 apprenants
- > 47 ha
- > 60 000 m² de bâtis connectés en très haut débit sur le réseau européen Viatel, répartis sur une pépinière éco-industrielle, des centres d'affaires et des ateliers de production.



Le bâtiment 45

Les projets structurants pour l'attractivité du territoire

Le parc commercial du Mont Renaud

Le Mont Renaud est le premier pôle commercial du Pays noyonnais, avec près de 50 enseignes réparties sur un site d'environ 21 hectares. Il s'agit d'un parc commercial dynamique avec un taux d'occupation de 95%. La Communauté de communes du Pays noyonnais, compétente en matière de développement économique, recherche activement des porteurs de projet pour les trois locaux actuellement

vacants et ne peut plus satisfaire les demandes de création de locaux : plus aucun terrain n'est disponible à la vente. Afin de maîtriser le développement commercial sur le site, dans un souci de complémentarité et de préservation des commerces existants, la communauté de communes a engagé deux procédures d'aménagement en 2016. Dans le cadre de la création d'une zone d'aménagement concerté,

Une réunion publique a ainsi eu lieu en octobre 2016 et les études environnementales ont été réalisées tout au long de l'année 2017. Celles-ci feront l'objet d'une enquête publique environnementale au second semestre 2018. La demande de déclaration d'utilité publique est, quant à elle, en cours d'élaboration, en lien avec la préfecture de l'Oise.

Le pôle loisirs

Situé à l'entrée de la ville de Noyon, proche de la zone commerciale du Mont Renaud, le pôle loisirs offre aux habitants du Pays noyonnais un nouveau lieu de divertissement pour la famille et les amis. Il contribue également à renforcer l'attractivité du territoire. Le 4 avril 2017, Sensations bowling, géré par un homme d'affaires picard, Joël Nayet, également directeur de la brasserie Le Comptoir du Malt, située juste à côté, a été inauguré en

présence de Patrick Deguise et des élus. Le 3 octobre 2017, c'était au tour du cinéma Le nouveau Paradisio d'être inauguré. Initialement situé en centre-ville de Noyon, Le nouveau Paradisio, géré par Orlando Gomes, est doté aujourd'hui de près de 700 fauteuils répartis en quatre salles avec projection sur écran de 10 à 16 m² en résolution 4K, un son Dolby Atmos dans la plus grande salle mais aussi un accès PMR de plain-pied sur les scènes comme

dans les salles ou les loges et un accueil amélioré du public qu'il soit malvoyant ou malentendant. Le cinéma offre au public une programmation éclectique alliant films à gros budget, films d'auteur, documentaires, films jeune public...

La mise à 2x2 voies de la liaison Ribécourt-Noyon

En 2017, l'amélioration de la desserte routière du Noyonnais s'est poursuivie avec l'achèvement des travaux de la déviation de la RD1032 entre Ribécourt et Noyon. Un investissement de 102 millions d'euros porté par le conseil départemental de l'Oise. La nouvelle route a été ouverte à la circulation en mai 2017.



La nouvelle RD1032
au niveau du Mont-Renaud

Avec la création d'une 2x2 voies entre Ribécourt et Noyon, le Noyonnais est connecté en 20 minutes à l'autoroute A1, rendant le territoire plus attractif aux porteurs de projets et facilitant la mobilité des Noyonnais.

Le courtournement Ouest de Noyon

Le Plan départemental pour une mobilité durable prévoit également la création d'un contournement Ouest au niveau de la ville de Noyon. Cette nouvelle route départementale permettra de relier directement la

liaison Ribécourt-Noyon (RD1032) à la route de Roye (RD 934), ce qui notamment réduira l'intensité du trafic sur le centre-ville de Noyon. Le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en septembre

2016 et une enquête parcellaire a été réalisée début 2018. Le conseil départemental prévoit d'engager les travaux en 2020.

Le pôle aquatique

en attente Richard

Dans un contexte de saturation et d'obsolescence de la piscine Paul Boutefeu de Noyon (construite en 1968), les élus se sont prononcés pour la construction d'un centre aquatique intercommunal. L'intégration d'équipements de loisirs et d'un espace bien-être (hammam, fitness...) est envisagée. Elle a pour objectif d'augmenter l'attractivité de la structure et ainsi la fréquentation, le prix de ces services complémentaires permettant d'atténuer la charge financière et de maintenir des tarifs d'entrée

accessibles à tous. La localisation est envisagée sur le parc commercial du Mont Renaud, lieu bien desservi et déjà très fréquenté par les habitants de Roye et Chauny. Après les études sur le financement et la faisabilité du projet, et le co-financement des partenaires institutionnels (Région et État) menés en 2014, la commission de délégation de service public a choisi le délégataire en décembre 2015. Il s'agit de la Sarl ALJA. L'ABF et la DRAC mènent actuellement leur réflexion sur l'implantation du futur pôle aquatique.



16 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

en attente Richard

L'espace Simone Veil

Suite au départ du siège de l'entreprise Brézillon, l'opportunité s'est présentée à la Communauté de communes du Pays noyonnais de se porter acquéreur de la structure permettant de réaliser un projet urbain géographiquement central, en réunissant plusieurs services dédiés à la population et notamment à l'enfance et la jeunesse. L'ensemble immobilier comprend une surface de bureaux de 2 400 m², à proximité du pôle gare et des services de transport en commun.

Aujourd'hui, le pôle réunit, depuis 2014, le Relais assistants maternels (Ram) et le CIO, depuis 2015, la halte-garderie Galipette, la mission locale Cœur de Picardie, le Comité d'études, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées (Cesap) et en 2016, le Centre médico-social (CMS).

Espace Simone Veil
324 rue du Moulin Saint-Blaise
à Noyon.

L'implantation sur un même site
de différents services publics
tels que le CIO et la mission locale
Cœur de Picardie permet une synergie
entre les acteurs pour un meilleur suivi
des jeunes, en matière de
formation et d'accès à l'emploi.

Le canal Seine-Nord Europe, une réalité

C'est à Noyon que la société de projet du canal Seine-Nord Europe (CSNE) a été lancée le 5 avril 2017 par François Hollande, président de la République. Au sein de l'amphithéâtre du campus économique Inovia, les acteurs de ce projet de grande envergure

se sont réunis pour annoncer ce moment historique. Ce projet qui va offrir de nouvelles perspectives au Nord de la France, s'inscrit dans de grandes thématiques telles que le développement durable, le changement des modes de transport,

la lutte contre le réchauffement. Et pas seulement puisque la construction du CSNE répondra aux attentes des entreprises et des habitants en termes de création d'emplois et de développement des richesses du territoire.



Un territoire connecté

Consciente que l'aménagement numérique du territoire est un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire, la CCPN et ses communes membres se sont engagées dans un plan de déploiement du très haut débit, aux côtés du conseil départemental, en transférant cette compétence au Syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD). Il s'agit de doter d'un accès internet performant l'ensemble des particuliers, des entreprises et des administrations pour leur permettre un usage efficace des technologies de l'information et de la communication.

LE TRÈS HAUT DÉBIT

À ce jour, 32 communes sur 42 bénéficient d'un accès internet très haut débit : plus de 13 000 prises ont été construites en 2015 et commercialisées en 2016. Plus de 3500 prises sont programmées pour 2019 (10 communes).

UNE FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE

Mais force est de constater que, même si le déploiement du très haut débit est un outil incontournable, il est nécessaire de proposer une démarche de services et d'accompagnement aux communes, aux citoyens et aux entreprises pour accompagner la mutation du tissu économique, favoriser l'innovation et rendre les services publics accessibles à l'ensemble des administrés. Pour ce faire, la communauté de communes s'est dotée, en octobre 2017, de sa première feuille de route numérique

afin de mettre en œuvre une politique ambitieuse en développant des usages et des services innovants et accessibles à tous et en accompagnant ces changements. Inscrite dans le projet de territoire de la CCPN et s'intégrant plus largement dans la politique régionale en faveur de l'innovation, cette feuille de route s'articule autour de trois grands axes :

- > **Axe 1** : Moderniser le système d'information des collectivités locales pour permettre le développement de nouveaux services numériques
- > **Axe 2** : Développer l'accès au numérique pour tous, faciliter les démarches administratives en ligne et favoriser les formations diplômantes autour du numérique
- > **Axe 3** : Permettre la transition numérique pour les entreprises et faire de l'innovation une source d'emplois

* relevant principalement de l'axe 1.

+ d'infos

LA FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE EN QUELQUES ACTIONS*

- > Déploiement d'une messagerie collaborative mutualisée à l'échelle des 42 communes
- > Déploiement de solutions applicatives pour la gestion financière et les ressources humaines
- > Déploiement d'une solution de gestion des contacts et du protocole
- > Déploiement d'une solution antivirus
- > Renouvellement des équipements réseaux et mise en place d'un pare-feu
- > Déploiement d'un réseau wifi sécurisé et d'un portail captif sur le campus Inovia
- > Amélioration de la couverture mobile sur Inovia
- > Étude et préparation préalable à la création du tiers lieu numérique, Le 3...

Aménagement et droit des sols

La direction de l'Aménagement a plusieurs missions dont notamment la veille à la cohérence territoriale à travers le SCOT, la gestion des affaires foncières, ou encore l'instruction d'actes d'urbanisme pour le compte des communes et l'aide à l'élaboration des documents de planification (cartes communales et plan local d'urbanisme).

GARANT D'UNE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le service a une mission de cohérence territoriale, avec le SCOT approuvé en 2011, document stratégique dans lequel les grandes orientations du territoire sont inscrites en termes d'urbanisme, d'habitat, de mobilité et d'environnement. Une évaluation des six premières années du SCOT a été effectuée en 2017 conformément à l'article L.143-28 du code de l'urbanisme.

Ce document permet à la communauté de communes d'émettre un avis sur les documents d'urbanisme élaborés par les communes, l'organisation de la politique du logement à travers l'élaboration du Programme local de l'habitat et des actions qui en découlent (OPAH, Fonds communautaires ...), une mission de gestion

du foncier, une mission d'observation territoriale et enfin un service urbanisme mutualisé à destination des communes.

L'AIDE AUX COMMUNES

29 communes (contre 13 en 2013) ont décidé de confier l'instruction de leurs autorisations au service d'instruction du droit des sols mis en place par la CCPN à la place de l'État. Ce dernier, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2013, est composé de deux instructeurs spécialisés dans l'urbanisme réglementaire. Au cours de l'année 2017, quatre nouvelles communes ont choisi de rejoindre le service de gestion du droit des sols.

+ d'infos

BILAN DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

> 1 552 actes d'urbanisme déposés et instruits depuis 2013 dont 496 en 2017 :

- > 124 certificats d'urbanisme
- > 279 déclarations préalables
- > 85 permis de construire
- > 7 permis de démolir
- > 1 permis d'aménager

Le service Droits des sols constitue un service à disposition des communes du Pays noyonnais : 29 communes de la CCPN sont adhérentes à ce jour.

Habitat

Dans le cadre de sa compétence habitat, la Communauté de communes du Pays noyonnais a approuvé le 17 décembre 2015 en conseil communautaire le programme local de l'habitat (PLH). Parmi les actions du PLH, le Point Info logement accueille les particuliers désireux de trouver un logement social et aide à la constitution de leur dossier.

LE POINT INFO LOGEMENT

En 2017, a été mis en place le Système National d'Enregistrement (SNE) et le dossier unique afin de faciliter le processus de demande de logement social pour le demandeur et d'accélérer le processus d'adéquation entre l'offre et la demande de logement. Au mois de mai, un guichet enregistreur a été installé afin de remplir ces objectifs au sein du territoire.

MOYENS

- > Avoir tous les dossiers de demandes de logement social sur un seul site informatique : Système National d'Enregistrement (SNE).
- > Faire en sorte que tous les guichets enregistreurs (bailleurs, collectivités, Action Logement, réservataires) aient accès à l'ensemble des demandes et données présentes sur le site et à la vie des dossiers (proposition de logement, refus, passage en Commission d'attribution de Logements, etc.)

ACTIONS

- > Le demandeur ne remplit qu'un seul dossier de demande de logement (auparavant, il en remplissait un par bailleur).
- > Téléversement par les guichets enregistreurs de tous les fichiers de demande et des pièces justificatives dans le SNE.

- > Actualisation des dossiers à chaque étape clé ou besoin d'actualisation du dossier (contrat de travail, ressources, adresse).

- > Le SNE : outil gratuit du Ministère du Logement mis à disposition de tous les guichets enregistreurs.

LE GUICHET ENREGISTREUR

- > Accueil physique : 2 après-midis par semaine.

- > Nécessite de remplir le dossier sur place avec le demandeur ou de renouveler leur demande.

- > Scan des pièces justificatives.

- > Permet d'économiser : la CCPN met directement les pièces en ligne et le dossier est directement accessible à tous les bailleurs.

- > Possibilité pour la CCPN de suivre l'avancement des dossiers : le dossier est ainsi plus rapidement complet en ligne et permet à la CCPN d'avoir une meilleure connaissance et accès au vivier de la demande (extraction de liste des demandeurs possible) et de renseigner les demandeurs sur l'état d'avancement de leur dossier.

+ d'infos

LE POINT INFO LOGEMENT

413 personnes ont été accompagnées en 2015 pour constituer leur dossier de demande de logement social au Point info logement du Pays noyonnais à l'Hôtel de ville.

Permanences

- > Mardi de 14h à 17h
- > Jeudi de 14h à 17h

L'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement)

Permanences juridiques, financières et fiscales

- > 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h et 3^e mercredi de 14h à 17h, à l'hôtel de ville de Noyon

LE BILAN DES PERMANENCES INFO LOGEMENT

- > 461 personnes bénéficiaires d'une aide personnalisée
- > 172 dossiers retirés
- > 165 dossiers déposés
- > 17 dossiers déposés en ligne
- > 13 renouvellements de demande

La promotion et l'animation du territoire

Salons & évènements

SALON DE LA FRANCHISE

Le service Développement économique de la CCPN s'est rendu, le 21 mars 2017 au Salon de la franchise à Paris afin de présenter aux franchiseurs le Noyonnais et ses points forts. Cette visite a permis également de mieux connaître les critères d'implantation des enseignes présentes sur le salon.

LA 30^E ÉDITION DU MARCHÉ AUX FRUITS ROUGES

Cerises, fraises, framboises, groseilles... ont été une nouvelle fois mises à l'honneur à l'occasion de la

30^e édition du Marché aux fruits rouges, organisé par la CCPN, le dimanche 2 juillet. Pas moins de 15 000 visiteurs sont venus souffler les 30 bougies du marché et se régaler sur les stands de la centaine d'exposants présents. En 2017, la marraine de l'évènement était l'animatrice tv, Faustine Bollært. Au programme : musiciens, conteurs, pilotage de drones, balades en calèche, tours de poneys, navettes en petit train, manège, le traditionnel bœuf à la broche et pour les pâtisseries en herbe, concours amateur du meilleur clafoutis aux cerises et nouveauté pour les plus jeunes : un parcours aventure à couper le souffle !

LA JOURNÉE PORTES OUVERTES DU CAMPUS ÉCONOMIQUE INOVIA

Pour la 2^e année consécutive, le samedi 2 septembre, le campus économique Inovia a offert une occasion unique aux visiteurs de découvrir son espace de 47 hectares dédié à l'innovation, aux nouvelles technologies et au bien-être au travail. Cette journée de découvertes et de rencontres a été rythmée et diversifiée : Fête des associations et des sports, visites d'entreprises, jeux et de nombreuses animations comme des baptêmes en hélicoptère.

La Journée portes ouvertes d'Inovia 2017



Le développement **touristique**

Le tourisme vert

LES CHEMINS DE RANDONNÉE

Avec près de 180 km d'itinéraires de randonnée, le Pays noyonnais offre un cadre privilégié pour la pratique de loisirs de plein air. En vue de mettre en valeur ces itinéraires de découverte du patrimoine rural et naturel, la communauté de communes exerce dans le cadre de sa compétence tourisme, l'entretien et l'aménagement de 16 circuits intercommunaux et voie douce.

Depuis 2013, une équipe composée de trois agents des espaces verts, la brigade verte, est dédiée à l'entretien de ces chemins de randonnée (hors voirie communale). À raison de deux à trois passages par an, dans le respect des cycles de reproduction des écosystèmes présents, elle œuvre ainsi au maintien de conditions de parcours de qualité pour les promeneurs.

En 2017, la CCPN a été partenaire de l'opération *40 ans 40 lieux* du Conseil

d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Oise. Un circuit animé de lecture du paysage a ainsi été organisé en novembre entre la voie douce du Mont Renaud et les berges du canal du Nord.

LA LOCATION DE VÉLOS

Depuis 2016, la CCPN a choisi de se doter d'un service de location de vélos, nommé *À vélo* dans le Noyonnais. La collectivité a ainsi fait l'acquisition d'un parc de 45 vélos (30 vélos adultes et 15 vélos enfants), et d'accessoires de cyclisme (remorques enfants et sièges bébé notamment). Le matériel est disponible à la location chez des prestataires partenaires, avec lesquels la CCPN a établi un contrat de partenariat. Le service de location de vélos est ouvert tout au long de la saison touristique, d'avril à fin octobre.

LE TOURISME FLUVIAL

Consciente du potentiel offert par le tourisme fluvial, la CCPN s'est engagée en 2016 dans une politique de développement de cette filière à Pont-l'Évêque. Une convention d'occupation temporaire (COT) a été conclue avec Voies navigables



À vélo dans le Noyonnais, le service de location de vélos de la CCPN



22 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

de France afin de faciliter sa mise en œuvre. Par cet acte, le périmètre d'intervention de la CCPN sur le domaine public fluvial est en effet étendu à l'aménagement et à la gestion de la halte nautique, incluant l'accueil des plaisanciers, l'attribution des emplacements et la perception des redevances de stationnement.

En 2017, la CCPN a poursuivi les aménagements initiés en 2016 destinés à améliorer les conditions d'accueil des visiteurs. La borne de paiement, installée place des Tilleuls, pour l'achat de forfaits eau

et électricité, a été paramétrée pour intégrer également l'achat de permis de stationner courte durée par carte bancaire.

De nouveaux bacs à fleurs ont par ailleurs été installés le long des quais. En parallèle de la halte nautique, un ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) a été aménagé en décembre sur la berge du canal latéral de l'Oise à Babœuf, au niveau du pont du canal.

Les bacs à fleurs à Pont-l'Évêque



Le ponton de pêche à Pont-l'Évêque



La CCPN, partenaire des initiatives locales

LES MANIFESTATIONS LOCALES

La communauté de communes apporte son soutien à de nombreuses associations pour les aider à organiser des événements culturels, touristiques et sportifs. L'objectif est d'encourager le développement des animations sur le territoire et ainsi de renforcer le rayonnement du Noyonnais.

En 2017, la CCPN a attribué 16 000 € de subventions pour de nombreux événements tels que le Festival de folklore et la Fête de la moto à Noyon, la Carolipontoise à Carlepont ou encore la Nuit des concerts et du feu de la St-Jean à Porcuéricourt.

VILLAGES FLEURIS

Destiné à favoriser l'embellissement des communes du Pays noyonnais, le concours intercommunal des villages fleuris récompense les communes qui contribuent, d'année en année, à parfaire le fleurissement de nos villages et le cadre de vie de notre territoire, tout en respectant des pratiques de développement durable.

Le palmarès 2017 des Villages fleuris :

- > Catégorie de - de 325 habitants : Béhéricourt (diplôme d'honneur : Maucourt)
- > Catégorie de 325 à 600 habitants : Genvry (diplôme d'honneur : Varesnes)
- > Catégorie de + de 600 habitants : Guiscard (diplôme d'honneur : Pont-l'Évêque)
- > Diplôme du développement durable : Genvry

LE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS TOURISTIQUES

L'association Carisiolas gère un chantier d'insertion travaillant à l'aménagement et à l'animation d'un parc de loisirs sur le thème médiéval depuis 2004. Outre un village d'époque reconstitué, le parc propose un parcours aventure de type accrobranche. Ce site touristique enregistre des résultats encourageants depuis sa création. En 2017, l'association a accueilli 23 000 visiteurs sur le parc, soit une augmentation de 5% par rapport à 2016.

+ d'infos

LES INITIATIVES LOCALES EN CHIFFRES

> 16 000 € de subventions aux associations

> 20 000 € de subvention allouée au parc Carisiolas en soutien à son action d'insertion : 30 salariés en insertion



24 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

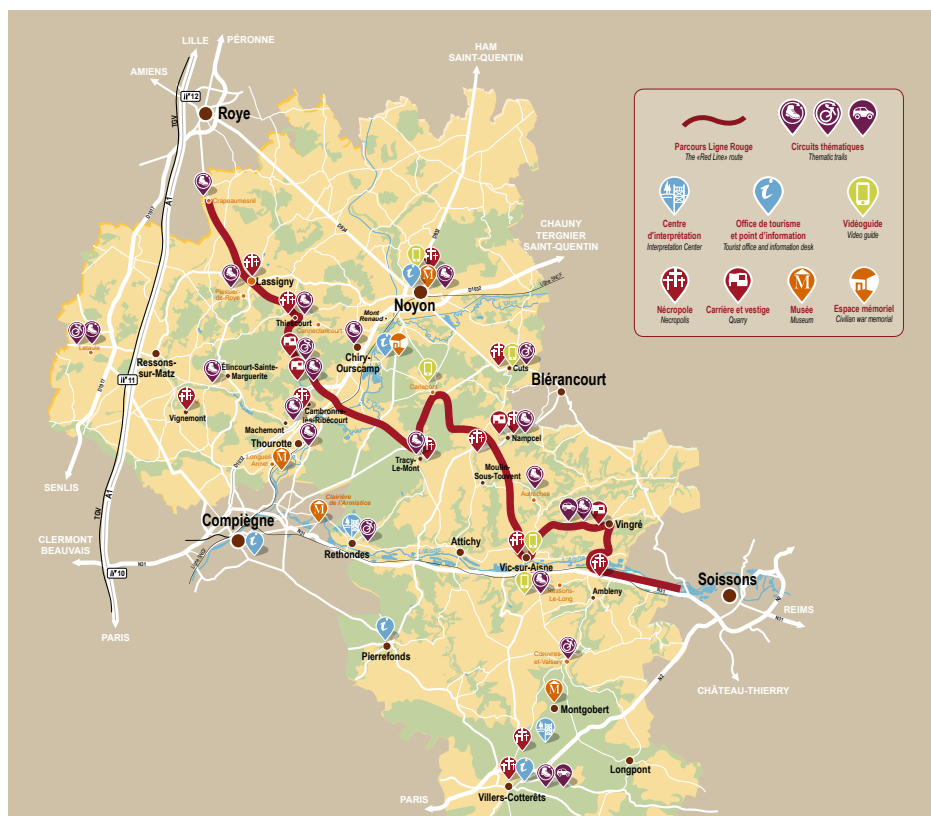
Le Musée territoire

Dans la perspective des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, cinq communautés de communes se sont associées pour créer le Musée territoire 14-18, un musée à ciel ouvert valorisant le patrimoine hérité de la Première Guerre mondiale : la Communauté de communes du Pays noyonnais, du Pays des Sources, des Deux Vallées, des Lisières de l'Oise et Retz-en-Valois.

Le Musée territoire 14-18 propose 21 parcours de visites autour de l'ancienne ligne du Front de l'Oise. Une convention annuelle établit les termes

de cette coopération, précisant les projets menés en commun et leurs modalités de réalisation. En 2017, le Musée territoire 14-18 a notamment

organisé l'événement 14-18 : *Joue la comme un poilu !* : 3 jours d'animations (rencontres sportives inter-collèges, conférences, exposition, randonnées, concert) pour sensibiliser le grand public et notamment les jeunes générations à la Première Guerre mondiale, au travers de la thématique du sport.



L'Office de tourisme du Pays noyonnais en vallées de l'Oise

Suite à la création de l'établissement public industriel et commercial (EPIC) de l'Office de tourisme du Pays noyonnais en vallées de l'Oise en 2016 et à la prise de poste du directeur en mars 2017, la structuration de cet outil de gouvernance touristique locale s'est poursuivie tout au long de l'année 2017.

VERS LA CONCEPTION D'UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE INTERCOMMUNAUTAIRE

L'office de tourisme travaille maintenant à l'échelle de la Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN) et de la Communauté de communes des Deux vallées (CC2V). Cette collaboration s'inscrit dans une volonté politique forte de mutualisation des services touristiques pour promouvoir le territoire tel que vécu par les visiteurs en dépassant les limites administratives.

Forte de nombreuses ressources touristiques (patrimoniales, naturelles...), la destination Pays noyonnais en vallées de l'Oise se structure progressivement. En 2017, un travail sur la définition des cibles de clientèles a été mené par les services de l'office de tourisme et ses partenaires.

La conception d'une nouvelle stratégie de développement touristique, s'appuyant sur les besoins des cibles identifiées et sur les expériences touristiques que le territoire peut offrir, a été lancée à partir d'un diagnostic

de territoire : comment passer d'une situation de loisirs qui constituent un temps d'occupation bref à une situation touristique de brefs séjours ? Comment développer la fréquentation touristique sur la saison estivale ?

DEUX POINTS D'ACCUEIL POUR ORIENTER LES VISITEURS

La nouvelle structuration permet à l'office de tourisme d'être présent sur deux sites, avec un point d'accueil à Noyon, place de l'Hôtel de ville, et un point d'accueil à Chiry-Ourscamp, qui est aussi le siège de l'EPIC.

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE EN PROGRESSION

L'office de tourisme a poursuivi ses activités d'accueil et de ventes en parallèle de la structuration. En 2017, il a reçu 3 733 visiteurs dans les points d'accueil, dont 80% de locaux (ex-Picardie), 10% de Franciliens, et 10% de visiteurs étrangers (Pays-Bas, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne, USA).



L'Office de tourisme du Pays noyonnais en vallées de l'Oise



Point d'accueil de Chiry-Ourscamp

Assurer des services de qualité à la population

La CCPN est le partenaire de la vie quotidienne des habitants du territoire : elle met en place des services de proximité pour améliorer la qualité de vie, tels que les services dédiés à l'accueil des jeunes enfants, la restauration et les accueils périscolaires, l'aménagement d'équipements d'intérêt communautaire ou encore le portage de repas pour les aînés.



Petite enfance

En qualité d'accueil et de garde du jeune enfant, la Communauté de communes du Pays noyonnais met à la disposition de la population un Relais d'assistants maternels (Ram), deux multi-accueils de 14 et 15 places, une halte-garderie de 12 places, une micro-crèche de 10 places et une crèche familiale de 70 places.

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Le public est informé de toutes les possibilités d'accueil du jeune enfant, existant sur le territoire grâce au Relais d'assistants maternels (Ram) qui se veut être la vitrine du service Petite enfance. C'est au Ram que les jeunes parents sont renseignés sur les places disponibles tant chez les assistants maternels indépendants et les gardes à domicile exerçant sur le territoire, qu'au sein des structures

gérées par la CCPN. Selon le choix des familles, le Ram les aide à effectuer les démarches pour mener à bien l'accueil de leur enfant (liste des offres, conseils quant à la construction d'un contrat d'emploi d'un assistant maternel indépendant, préinscription pour un accueil géré par la CCPN...).

LES STRUCTURES DE GARDE DU JEUNE ENFANT

La communauté de communes emploie une cinquantaine de

personnes qualifiées pour garantir un accueil de qualité des jeunes enfants.

Le maintien de la qualification de son personnel reste au cœur des préoccupations de la CCPN. Ainsi, le personnel du service Petite enfance bénéficie régulièrement de formations. En 2017, l'État a initié Le train de la petite enfance, présentant, dans des gares, des expositions et des conférences. Un maximum de personnel des structures collectives a bénéficié de cette initiative, rapportant des connaissances nouvelles notamment en matière de développement neurocognitif des bébés. Les éducatrices du service ont également profité d'un colloque intitulé À l'origine des émotions. D'autres formations ont été proposées tout au long de l'année permettant aux uns et aux autres de se perfectionner dans un domaine précis (l'éveil musical, par exemple) ou d'élargir ses connaissances relatives à l'évolution de l'enfant, son bien-être et son accueil en dehors de la cellule familiale. En août 2017, deux journées ont été consacrées à l'échange des pratiques.



Sortie découverte de la faune et de la flore des étangs, suivie d'un pique nique pour les enfants de la crèche familiale

28 | SERVICES À LA POPULATION

Reprenant les thèmes dégagés en 2016, lors de la 1^{ère} réflexion collégiale, enrichies par les apports des formations suivies par le personnel et par la lecture d'articles professionnels, ces deux journées ont fait émerger la nécessité de la rédaction de chartes. L'une consacrée à l'accueil de l'enfant dans nos établissements, l'autre destinée au personnel encadrant les enfants. Ceci afin que chaque enfant bénéficie d'une qualité constante en termes d'accueil, quels que soient son âge, ses compétences, son ethnie et quelle que soit la personne qui assure son accueil. Le service Petite enfance, c'est aussi l'accompagnement à la formation des jeunes dans leur cursus scolaire ou professionnel, mais aussi des adultes en reconversion professionnelle, grâce à l'accueil de stagiaires tout au long de l'année.

Outre un cadre sécurisé et épanouissant au quotidien, les enfants accueillis ont profité de temps pédagogiques et ludiques. En 2017, le Ram a organisé sa kermesse lors de laquelle 18 assistants maternels indépendants ont accueilli

20 familles. Des kermesses ont été également proposées aux parents et enfants fréquentant les établissements collectifs et la crèche familiale. Les 2-3 ans fréquentant les structures collectives et la crèche familiale se sont rendus en car, pour une journée de découverte dans une ferme pédagogique. Selon les établissements, les enfants ont profité de promenades, pique-niques avec découverte de la faune et de la flore, collecte de feuilles en forêt destinées à des réalisations créatives, exposition dans les médiathèques de Noyon ou de Guiscard, découvertes musicales en partenariat avec l'école de musique de Noyon... Tous se sont retrouvés, avec parents et fratrie lors de la fête de Noël, appréciant un spectacle poétique d'expression corporelle et d'ombre présenté par une artiste spécialisée dans les spectacles destinés à la petite enfance, suivi bien entendu par l'arrivée du Père-Noël qui a honoré toute demande de photo et autres selfies.

Sortie à la ferme pédagogique de tous les « grands » des structures d'accueil de la CCPN



+ d'infos

LA PETITE ENFANCE EN CHIFFRES

> **51** places disponibles au sein des Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

> **54 328** heures de garde effective au sein des EAJE

> **113** enfants accueillis au sein des EAJE

> **70** places réparties chez 21 assistantes maternelles agréées par la PMI, salariées de la CCPN, exerçant à leur domicile et résidant sur 11 communes du territoire

> **93 697** heures de garde effective au sein de la crèche familiale

> **107** enfants accueillis au sein de la crèche familiale

> **24** stagiaires accueillis

> **248** familles, en recherche d'un moyen de garde, reçues par l'animatrice du Ram

> **70** assistants maternels, résidant sur notre territoire, renseignés par l'animatrice du Ram

Enfance

Le service Enfance de la Communauté de communes du Pays noyonnais accueille les enfants de son territoire ou hors communauté des communes.

LES OBJECTIFS

- > Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous.
- > Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- > Développer le savoir-vivre ensemble pour faire de nos communes un territoire solidaire et respectueux.
- > Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, mettent l'enfant en confiance et le valorisent.

LE PERSONNEL

Les agents d'animation sont, pour une grande majorité, diplômés BAFD, BAFA ou CAP Petite Enfance. Ils proposent aux enfants de participer à des activités ludiques et pédagogiques tout au long de l'année scolaire. Les agents de restauration sont formés aux normes HACCP.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les enfants participent à des activités ludiques et pédagogiques tout au long de l'année scolaire.

En juin 2017

Le mercredi 28 juin 2017 après-midi a eu lieu le premier carnaval des trois secteurs du Pays noyonnais intitulé Le carnaval du rire et de la gaieté sur le site d'Inovia. Il regroupait l'ensemble des enfants fréquentant les accueils, soit environ 600 enfants, et 140 agents costumés qui ont défilé autour de la place d'arme sur le campus économique Inovia.

Ce carnaval a été organisé autour de trois thématiques :

- > Carnaval du monde pour le secteur Sud-Est (sphère géante).
 - > Carnaval de Dunkerque pour le secteur Nord-Ouest (le géant).
 - > Carnaval des îles pour le secteur de Noyon (le perroquet).
- Un goûter a été offert aux enfants par-

ticipants par le prestataire de la restauration scolaire La Normande. Le carnaval s'est clôturé par une finale en chanson, suivie d'un goûter sucré pour petits et grands.

En décembre 2017

Les trois secteurs (Nord-Ouest, Sud-Est et Noyon urbain) ont présenté, le 13 décembre 2017, avec l'ensemble du personnel du service Enfance un spectacle de Noël intitulé Le Noël de Mamie Chocolat. 150 enfants qui fréquentent le périscolaire ont participé.

LES TARIFS

Depuis la revalorisation des tarifs à la rentrée 2016, aucun changement n'a été apporté en 2017. Ces derniers sont calculés selon le barème de la Caisse d'allocations familiales (CAF) :

- > par l'application d'un pourcentage sur les revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition,
- > par la mise en place d'un plancher et d'un plafond de ressources,
- > par la dégressivité de la participation

30 | SERVICES À LA POPULATION

des familles en fonction du nombre d'enfant à charge.

Elle comporte une ligne Périscolaire midi qui correspond au temps d'accueil, d'installation, de surveillance et au bon déroulement du repas du midi, ce temps est un forfait.

COMMUNICATION & CONCERTATION

Les menus de la restauration scolaire sont affichés sur les lieux d'accueils, sur le site internet du Pays noyonnais et transmis par mail à chaque mairie. A chaque vacance scolaire, parents délégués et élus sont conviés à une commission de menus afin de participer à l'élaboration des repas proposés aux enfants.

À SAVOIR

Depuis septembre 2017, il n'y a plus de NAP sur le territoire du Pays noyonnais, un nouveau projet éducatif territorial va être réécrit en conséquence.

Afin de bénéficier des services proposés, il y a un dossier d'inscription unique à remplir qui définira l'identité de l'enfant et de sa famille. Plusieurs documents sont demandés (assurance, vaccinations...).

+ d'infos

L'ENFANCE EN CHIFFRES

- > **3 416** enfants scolarisés sur l'ensemble du Pays noyonnais
- > **1 644** enfants fréquentant la restauration scolaire
- > **603** enfants fréquentant l'accueil périscolaire le matin et/ou le soir
- > **150 593** repas servis
- > **21** sites de restauration et d'accueil périscolaire
- > **120** agents d'animation et de restauration
- > **1 676** enfants fréquentant les Nap sur la période de janvier à juillet 2017

Le carnaval du rire et de la gaieté sur le site d'Inovia



Le portage de repas à domicile

Trois structures sociales assurent le portage de repas sur le territoire du Pays noyonnais : le centre communal d'action sociale (CCAS) de Noyon, le centre social rural de Guiscard et celui de Lassigny.

En 2017, la Communauté de communes du Pays noyonnais n'est pas intervenue financièrement en faveur du service de portage de repas à domicile du CCAS de Noyon suite au projet de création d'un service unique sur l'ensemble du territoire. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, le portage de repas à domicile du CCAS de Noyon est assuré par le centre social rural de Guiscard.



Un service de proximité, vecteur de lien social à destination des seniors

+ d'infos

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE EN CHIFFRES

Structures		Plateaux repas midi	Plateaux repas journée	Nombre de plateaux livrés	Compensation CCPN
CCAS Noyon	Habitants Noyon	6,96 €	9,20 €	15 103	0 €
	Hbts hors Noyon	8,20 €	10,70 €		
CSR de Guiscard		7,15 €	8,25 €	9 316	23 000 €
CSR de Lassigny		7,15 €	7,80 €	1 924	0 €

appeler Lassigny

Funérarium

Depuis le transfert de compétence du SIVOM en juillet 1997, la communauté de communes a en charge, dans le cadre de ses compétences optionnelles, l'aménagement et le fonctionnement du funérarium du Noyonnais.

Cet équipement est situé dans l'enceinte du centre hospitalier Compiègne-Noyon, avenue Alsace Lorraine à Noyon. Il est ouvert aux familles des défunts de 8h à 20h du lundi au samedi et de 9h à 20h les dimanches et jours fériés.

Il permet aux familles de disposer d'un salon de recueillement (funérarium) ou d'un simple lieu transitoire avant la mise en bière (morgue).

Une convention nous lie au centre hospi-

talier pour définir l'utilisation de cet équipement : trois salons funéraires gérés par la communauté de communes, adossés à la morgue qui est sous la responsabilité de l'hôpital.

Deux agents à temps non complet assurent le fonctionnement de ces deux équipements.



+ d'infos

LES TARIFS D'OCCUPATION DU FUNÉRARIUM EN 2017

Durée du séjour	Pays noyonnais	Hors PN
1 ^{er} jour	186 €	274 €
Jours suivants	15 €/jour	37 €/jour

L'ACTIVITÉ DU FUNÉRARIUM

- > 130 défunts
- > 24 pompes funèbres concernées
- > 630 jours d'occupation

Préserver l'environnement

La collecte et l'élimination des déchets,
la protection de la qualité et de la quantité
de la ressource en eau potable,
la mise en valeur des pratiques respectueuses de l'environnement
sont les missions de la CCPN.



La collecte des déchets ménagers

Le titre IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages. L'un des objectifs est de donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets en réduisant, d'ici 2020, de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits.



poubelle classique

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles s'élève à 238 kg/hab./an soit 8 080 tonnes. Ce chiffre a baissé de 10% entre 2008 et 2016. La moyenne nationale étant de 250 kg/hab./an.



poubelle jaune

Le tonnage de la collecte sélective s'élève à 63 kg/hab./an soit 2 139 tonnes. Ce chiffre a augmenté de 45% entre 2008 et 2016. La moyenne nationale étant de 51 kg/hab./an.



benne à verre

Le tonnage du verre s'élève à 30 kg/hab./an soit 1 037 tonnes. Ce chiffre a augmenté de 0,2% entre 2012 et 2015. La moyenne nationale étant de 32 kg/hab./an.



déchetterie

Le tonnage en déchetterie s'élève à 224 kg/hab./an soit 7 625 tonnes (dont 66 kg/hab./an de déchets verts soit 2 275 tonnes). Ce chiffre a augmenté de 5% par rapport à 2015. La fréquentation a baissé de 19% par rapport à 2015. La moyenne nationale étant de 199 kg/hab./an.

La CCPN adhère au Syndicat mixte du département de l'Oise (ex. Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO)) qui assure le transport, le traitement des déchets et la gestion des déchetteries.

+ d'infos

LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

(DMA= ORDURES MÉNAGÈRES + ENCOMBRANTS)

> 554 kg/hab./an sur le territoire noyonnais

> 586 kg/hab./an sur le territoire du Syndicat mixte du département de l'Oise en 2016

> 590 kg/hab./an au niveau national en 2014

LES SACS JAUNES

> 20 sacs jaunes/foyer/an

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

> Environ 90% des déchets ménagers et assimilés collectés, soit en porte-à-porte, soit en déchetterie, sont valorisés ou recyclés

> 10% des déchets ménagers et assimilés collectés sont enfouis

Le budget alloué à la gestion de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères s'est élevé à 2,8 millions d'euros en 2017.

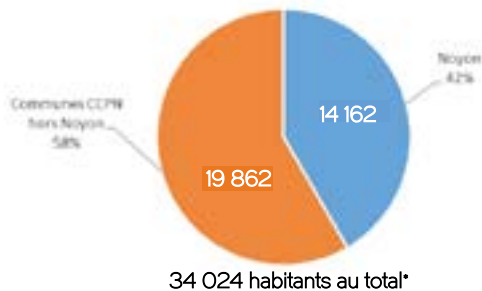
Les 3 principaux postes de dépenses sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	N - 1
Collecte des ordures ménagères	979 492	972 229	960 706	998 105	3,89%
Traitement des ordures ménagères résiduelles	662 129	564 307	568 529	503 592	-11,42%
Contributions Syndicat mixte du département de l'Oise*	1 042 359	1 120 924	1 117 471	1 141 495	2,15%

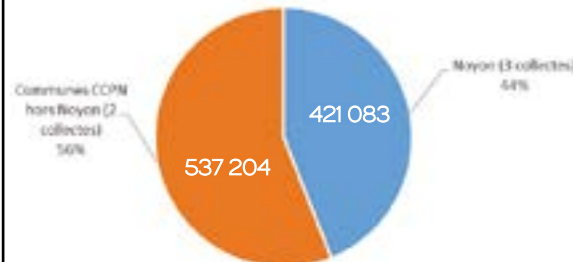
*Inclut le fonctionnement des déchetteries et le traitement des déchets des déchetteries.

La collecte en secteur rural est plus coûteuse en raison de l'étalement des communes et du nombre de kilomètres parcourus par le prestataire (plus de temps passé et plus de carburant pour réaliser la collecte).

Répartition de la population CCPN



Répartition du coût des collectes (hors verre) pour la CCPN en 2017



*Insee - Population légale entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2017

+ d'infos

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), est de 10,69%. Stable depuis 2011, elle permet de couvrir les dépenses du service à hauteur de 95%.

L'augmentation des performances de tri sélectif par les habitants (augmentation du nombre de trieurs, diminution des erreurs de tri) permet de générer des recettes supplémentaires.

Aujourd'hui, la revente des matériaux recyclés et les aides des éco-organismes permettent de couvrir la totalité des coûts de fonctionnement du centre de tri.



Des actions de sensibilisation pour la préservation de l'environnement

Afin d'atteindre la réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA)/hab. en 2020 par rapport à 2010, fixée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la CCPN met en place des actions favorisant la réduction des déchets.

PROMOTION DU COMPOSTAGE AUPRÈS DES PARTICULIERS

La CCPN encourage la pratique du compostage en habitat individuel depuis 2005. Pour cela, la CCPN vend des composteurs à prix préférentiels. En 2017, 43 composteurs ont été vendus soit près de 1 038 composteurs depuis le début de l'action, représentant 10% des foyers individuels équipés.



COMPOSTAGE DANS LES CANTINES SCOLAIRES

Sept cantines sur le territoire de la CCPN compostent les restes de repas.

SENSIBILISATION AU TRI, RECYCLAGE ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DANS LES ÉCOLES ET DANS LE CADRE DES NOUVELLES ACTIVITÉS DU PÉRISCOLAIRE

Le service Environnement a créé son programme d'animations scolaires 2017/2018. Ce dernier comporte 11 animations scolaires, sur les thèmes de la collecte sélective, du recyclage et de la réduction des déchets à la source, à destination des élèves du CP au CM2, soit 138 interventions auprès de 1 353 enfants.

QUELQUES EXEMPLES D'ANIMATIONS RÉALISÉES DURANT L'ANNÉE 2017

En mars,

ramassage des déchets dans la nature dans le cadre de l'opération Hauts-de-France propres.

En avril,

distribution de compost gratuit et promotion du compostage en

déchetterie de Noyon avec le SMDO.

En mai,

sensibilisation au compostage et vente de composteurs au Marché aux fleurs de Noyon.

De mars à juin,

organisation de 20 ateliers et soirées sur le jardinage au naturel en partenariat avec le CPIE de l'Oise.

En juillet,

sensibilisation au gaspillage alimentaire sur le marché aux fruits rouges de Noyon et à Auchan Noyon.

En novembre,

ateliers de fabrication de produits ménagers et cosmétiques naturels dans le cadre de la Semaine européenne pour la réduction des déchets.

La politique de l'eau

La CCPN, par son engagement dans le contrat global, le SAGE et la GEMAPI se donne les moyens techniques, juridiques et financiers de préserver les ressources locales et respecter les échéances réglementaires (bon état des masses d'eau superficielles et souterraines à échéance 2021/2027 selon la directive cadre européenne reprise dans le SDAGE Seine Normandie).

LE CONTRAT GLOBAL

Dans le cadre du contrat global un programme d'actions de 5 ans (2014-2018) a été signé par 53 signataires pour un montant de 43 millions avec l'agence de l'Eau Seine-Normandie, le conseil départemental, la Région et les communes, syndicats compétents en eau potable, rivière, assainissement. Les partenaires institutionnels (Entente Oise-Aisne, chambre de commerce, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie) se sont

également engagés dans cette dynamique. Reconquérir la qualité de nos rivières, préserver nos ressources en eau potable, diminuer les pollutions diffuses sont les objectifs visés par le programme d'actions qui a été établi. Les trois communautés de communes du Pays Sources et Vallées se sont réunies afin de former un sous-bassin hydrographique cohérent, correspondant plus ou moins aux limites territoriales du pays. Dans ce cadre, l'année 2017 a vu se

réaliser, entre autres :

- > l'aménagement de la Verse à Sempigny/ Pont-l'Evêque,
- > la continuité des travaux d'assainissement au SIVOMVEO,
- > le début de travaux d'assainissement à Porquéricourt.

L'année 2017 a vu se concrétiser également :

- > la réalisation du PPRI sur la Verse par les services de l'Etat dans lequel un zonage réglementaire lié au risque ruissellement/débordement a été défini pour chaque commune,
- > l'ouvrage de lutte contre les inondations sous la RD 934 en aval de Varesnes,
- > la poursuite des actions du PAPI Verse (choix des entreprises pour l'ouverture de la Verse à Guiscard).

GEMAPI

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et l'attribue aux



La Verse à Sempigny/Pont-l'Evêque

38 | PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

communes et à leurs groupements. La double approche milieux aquatiques et inondations portée par la compétence GEMAPI est un enjeu fort pour les années à venir afin d'apporter des solutions novatrices et intégrées à ces deux problématiques trop longtemps traitées de manière distincte. Créer des champs d'expansion des crues, reculer des digues, renaturer les rivières, reconnecter les zones humides aux cours d'eau, limiter les ruissellements sont autant de solutions à combiner à l'échelle du bassin versant pour améliorer la gestion de nos rivières. Ensemble, ces actions constituent un levier efficace pour ralentir les écoulements, réduire les risques d'inondations, améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité dans les milieux aquatiques.

La CCPN mène depuis fin 2016 une réflexion avec les territoires amont et aval sur la gouvernance à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent, à savoir l'unité Oise moyenne.

SAGE

Le SAGE Oise moyenne est en phase d'émergence.

Le périmètre a été arrêté par le Préfet et coïncide avec le syndicat mixte qui va être créé grâce à l'étude GEMAPI.

Les orientations actées

Etape 1 (été 2018) : création d'un Syndicat mixte fermé pour le portage du SAGE, avec l'élaboration, la révision, le suivi du SAGE et des missions d'animation.

Etape 2 (dès 2019) : extension des compétences du syndicat mixte pour le portage du SAGE. GEMAPI : items 1, 2 et 8 avec des missions complémentaires à la carte.

LE SPANC

En 2017, le service a effectué :

- > 7 contrôles de conception,
- > 7 contrôles de l'exécution,
- > 227 contrôles du fonctionnement et de l'entretien,
- > 73 contrôles de conformité.

La commune de Libermont et de

Quesmy ainsi que les écarts de Appilly, Berlandcourt, Brétigny, Bussy, Catigny, Golancourt, Mondescourt, Morlincourt, Noyon, Passel, Pont-l'Evêque, Pontoise-lès-Noyon, Sempigny et Ville ont fait l'objet d'un contrôle en 2017.

Afin d'améliorer la qualité des cours d'eau identifiés prioritaires par l'agence de l'Eau Seine-Normandie (la Verse et le ru de Belle Fontaine), un groupement de commandes a été créé par huit communes (Beaugies-sous-Bois, Berlandcourt, Caisnes, Guiscard, le Plessis Patte d'Oie, Maucourt, Quesmy et Vauchelles).

327 installations sont éligibles (contrôlées par le SPANC avec avis défavorable) aux aides de l'agence de l'Eau Seine-Normandie (60% d'aides) et du conseil départemental de l'Oise (1 000 €).

Le service a validé 189 études de sol réalisées par le bureau d'études AMODIAG.

L'ouvrage de lutte contre les inondations sous la RD 934 en aval de Varesnes



en attente Aude

Les circuits alimentaires de proximité

Pouvoir s'approvisionner en produits alimentaires locaux est une attente forte des habitants, surtout dans un territoire aussi bien pourvu en exploitations agricoles. Sur les 435 exploitations du territoire, seule une infime minorité commercialise sa production localement, alors que sur d'autres territoires, cette proportion peut atteindre les 15%.

Bien que l'agriculture constitue un secteur économique important pour le territoire, le diagnostic territorial a souligné la diminution des emplois dans ce secteur ainsi que la faible valorisation des produits issus de l'agriculture. En apportant un soutien au développement des circuits courts et à la vente directe de produits locaux, le Pays de Sources et Vallées souhaite exploiter cette opportunité pour stimuler l'économie agricole tout en favorisant la proximité entre producteurs et consommateurs.

Pour favoriser le développement des

circuits courts sur le territoire, le pays a sollicité la participation des collectivités territoriales, des chambres consulaires, des institutions et d'associations d'agriculteurs et de consommateurs pour préparer le lancement d'une étude ayant pour objectif d'évaluer les potentialités et la nature d'une offre et d'une demande locales de produits alimentaires de proximité.


Ce projet se veut mobilisateur et doit permettre de mettre en relation les agriculteurs, les transformateurs, les restaurateurs, les commerçants et les habitants du territoire, de structurer la

chaîne alimentaire, d'organiser et d'encourager la consommation locale.

Les objectifs à terme sont le maintien et le développement des emplois dans les secteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire locaux, la structuration des filières de valorisation des produits locaux et le développement de leur commercialisation en circuit court de proximité. La finalité est aussi d'améliorer la qualité et la traçabilité de notre alimentation.



Nos moyens pour agir



Afin d'offrir un service public de qualité à l'ensemble des habitants du territoire, la CCPN compte plusieurs services aux missions riches et variées. Au-delà des moyens humains, la collectivité est dotée de moyens financiers, dont les montants sont votés chaque année.



Les services

Administration générale, accueil, courrier, gestion des véhicules, ressources humaines, informatique, marchés publics, affaires juridiques, finances ou encore communication... autant de services transversaux qui œuvrent au bon fonctionnement de la collectivité pour un service public de qualité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service gère l'organisation des commissions, conseils et bureaux communautaires, impliquant en particulier la gestion des délibérations et décisions. A noter que 2015 a vu la mise en œuvre de la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité. Il est également

chargé d'assurer un ensemble de services essentiels à la collectivité avec notamment l'accueil téléphonique et physique du public ainsi que le courrier et sa distribution vers l'ensemble des services.

RESSOURCES HUMAINES

Une collectivité de notre taille ne saurait fonctionner sans une direction des ressources humaines qui assure la

gestion des dossiers de l'ensemble des agents durant toute leur carrière : arrêtés, nominations, recrutements, payes, formations, évolutions de carrière, santé, concours et examens professionnels...

AFFAIRES JURIDIQUES

Service ressource, la cellule juridique assure la sécurité juridique des actes et des activités de la communauté de communes. À ce titre, elle assume le contrôle des délibérations, des arrêtés, des décisions ou des baux. Le service participe aux projets à chaque étape afin de s'assurer de la conformité juridique des décisions adoptées.

FINANCES

Le service assure la préparation et le suivi du budget de la collectivité et de chacun des services.

SYSTÈME D'INFORMATION

Le service assure l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information (gestion du parc informatique, réseau et sécurité informatique, serveurs, déploiement



de solutions applicatives, gestion des outils de télécommunication, support utilisateurs...). Conformément à la volonté de la CCPN de s'engager dans la modernisation et la sécurisation de son système d'information, le service a mené plusieurs projets en 2017. Ainsi, par exemple, en matière de sécurisation du système, l'infrastructure réseau a été restructurée et sécurisée et un réseau wifi sécurisé a été déployé sur l'ensemble des bâtiments du campus Inovia occupés par ses services et/ou mis à disposition aux extérieurs. Concernant le volet de modernisation des outils exploités par les services, la CCPN a déployé et mutualisé des solutions logicielles avec la Ville de Noyon (outils bureautiques, solution de gestion des ressources humaines et de gestion financière...). La CCPN a également mis en œuvre une nouvelle solution de messagerie électronique mutualisée à l'échelle des 42 communes.

MARCHÉS PUBLICS

Comme pour toute collectivité, les achats et prestations sont régulés et encadrés par la mise en place de marchés publics. Ceux-ci sont gérés par un service dédié en appui à l'ensemble des services opérationnels de leur création (définition des besoins et rédaction des dossiers de consultation) à leur suivi (notification). Le service Marchés publics est compétent pour tout type d'achat dès le 1^{er} euro engagé.

COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTIEL

Afin d'assurer sa mission d'information auprès des populations, le service est doté de plusieurs outils : une lettre d'informations thématique bimestrielle, 42Com, distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire, une lettre d'informations à destination de tous les élus du territoire, une page Facebook, des dépliants institutionnels sur la gestion des déchets ou encore les modes de garde. Le service assure également les relations presse. En avril 2016, le service a été mutualisé avec la Ville de Noyon et divisé en deux : d'un côté, l'évènementiel et de l'autre, la communication.

SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques gèrent les moyens matériels de la collectivité : le parc de véhicules, l'immobilier (bâtiments et infrastructures) ou encore le mobilier. Pour ce faire, des équipes sont chargées de l'entretien, de la maintenance, de la logistique et de la sécurité des biens et des personnes. Ainsi, le service compte des agents d'entretien, de maintenance et de logistique, des agents chargés de la surveillance, des espaces verts et des agents administratifs. L'équipe des espaces verts entretient les sites suivants : le campus économique Inovia, la maison de santé pluri-disciplinaire à Guiscard, la micro-crèche Cocci-nelle de Guiscard, le pôle Insertion et

solidarité, rue du Moulin Saint Blaise à Noyon, la zone de Passel, le stadium et le gymnase du Cosec. Une brigade verte, composée de trois agents, entretient, tout au long de l'année, les 180 km de chemins de randonnée.

Les équipes effectuent également des contrôles obligatoires, planifient et suivent les gros travaux dans le respect des normes et des obligations réglementaires.

Les services techniques participent aussi aux manifestations organisées par la communauté de communes en termes de logistique : fêtes des services Enfance et Petite enfance, Marché aux fruits rouges ou encore Journée portes ouvertes.

en attente Corinne

La mutualisation des services

Dans le cadre de la réforme territoriale, les collectivités sont sollicitées pour participer à l'effort national de redressement des comptes publics. L'adoption d'un schéma de mutualisation est devenue nécessaire en créant un service commun : partage d'agents et des moyens afférents (frais de fonctionnement, matériels, etc ...) entre la CCPN et la Ville de Noyon.

LA STRATÉGIE

La mutualisation des services repose sur une stratégie bien définie. Il s'agit, d'une part, de structurer les services de la CCPN par l'élévation du niveau d'encadrement et le renforcement des services. La mutualisation doit en effet soutenir le développement de l'intercommunalité et favoriser la mise en œuvre du projet de territoire. D'autre part, la mutualisation doit débiter par les fonctions d'encadrement puis s'étendre progressivement à l'ensemble des équipes. Une équipe de directeurs mutualisée doit garantir la cohérence de la démarche générale et jouer un rôle d'impulsion vis à vis de l'ensemble des personnels. C'est ainsi qu'en 2014 et 2015 deux vagues de mutualisation avaient été opérées. En 2016, la mutua-

lisation des services supports s'est poursuivie avec deux nouvelles vagues.

La prochaine phase de mutualisation aura lieu en janvier 2018. Elle concernera les ressources humaines et les finances. Cette étape nécessite la mise en œuvre d'un système d'information commun aux deux collectivités.

+ d'infos

MUTUALISATION 2016

Services	Nombre d'agents
Service à la population	1
Service Informatique	4
Service Evaluation des politiques publiques	1
Administration générale, juridique et marchés publics	3
Communication, Événementiel	9
Services techniques	3
Urbanisme	2

L'évaluation des politiques publiques

Mutualisé entre la Communauté de communes du Pays noyonnais et la Ville de Noyon, le service Évaluation des politiques publiques apporte, depuis fin 2015, un nouveau regard sur les missions et services au public proposés par les deux collectivités. Par le biais d'un travail transversal avec les différents services concernés par les problématiques d'évaluation, il joue un rôle stratégique d'information et d'aide à la décision auprès des élus. Il accompagne également les évolutions de la communauté de communes en termes de transferts de compétences et de planification dans le cadre du projet de territoire.

L'ÉVALUATION DES CHARGES AUX ENTREPRISES

Depuis 2011, le campus économique Inovia a été reconverti en zone économique et accueille aujourd'hui environ 50 entreprises, principalement locataires, au sein d'anciens bâtiments devenus immeubles de bureaux et ateliers. Face aux charges importantes annuelles de fonctionnement pour la CCPN, afin d'appliquer la loi Pinel et de pouvoir ainsi refacturer les charges au réel aux entreprises, une étude du coût au m² des charges liées au fonctionnement et à l'entretien du site et de ses bâtiments a été réalisée par le service Evaluation. De nouveaux contrats et avenants ont pu voir le jour en collaboration avec le service juridique.

Ce travail est amené à se poursuivre

pour les autres biens immobiliers en location géré par la communauté de communes, notamment sur la zone d'activité Noyon-Passel et sur le pôle Insertion & Solidarité à Noyon (ancien siège social de l'entreprise Brézillon) qui accueille divers partenaires et acteurs associatifs.

VERS L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE

Initialement approuvé le 29 novembre 2011, le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de la CCPN a fait l'objet d'un bilan au cours de l'année 2017, qui fut partagé en conférence des maires au début du mois de juillet. La CCPN a souhaité prolonger la démarche en organisant des ateliers participatifs avec les élus des communes le 15 septembre 2017 pour accompagner la réflexion autour du projet de territoire, en abordant des sujets

complémentaires au SCOT tels que le développement du numérique ou encore les services à la population.

Quatre ateliers ont ainsi été organisés simultanément :

- > Urbanisme et habitat
- > Economie, grandes infrastructures et numérique
- > Paysages, patrimoine et environnement
- > Services à la population (cohésion sociale, santé, mobilité, accès aux services et aux soins...).

Les ateliers ont été fructueux et ont permis de dégager des idées nouvelles qui seront à prendre en compte dans le projet de territoire pour les années à venir. Ainsi, pas moins de 25 actions nouvelles figurent dans le rendu de ces ateliers participatifs.

Cependant, le bilan a montré que le SCOT, défini en 2011, est conforme

aux besoins du territoire et ses grandes orientations restent tout à fait d'actualité. Pour cette raison, les élus communautaires se sont prononcés pour le maintien du SCOT, au travers d'une délibération en conseil communautaire le 23 novembre dernier. Cela n'exclut pas de mettre en œuvre un certain nombre d'actions proposées lors des ateliers, celles-ci pourront faire l'objet d'un arbitrage des élus communautaires et d'un phasage au regard des contraintes et de la prospective financière pour être consigné dans un document cadre du projet de territoire.

Parmi les outils permettant la mise en œuvre d'actions nouvelles, la CCPN s'appuie notamment sur des documents de planification et de co-financement, tels que Contrat de ruralité 2017-2020, en lien avec l'Etat, et la Feuille de route numérique 2017-2020, en lien avec la Région Hauts-de-France ; documents sur lesquels le service Evaluation a également été mobilisé en terme d'élaboration et de suivi.

EVOLUTION DES COMPÉTENCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

La GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations), devient une compétence obligatoire de la Communauté de communes du Pays noyonnais imposée au 1^{er} janvier 2018 (art. 59 de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 ; art.76 de la loi NOTRe du 7 août 2015).

Au cours de l'année 2017, la CCPN a préparé le transfert de compétence GEMAPI. Dans ce cadre, les élus ont délibéré pour mettre

en œuvre le mécanisme de représentation-substitution lors du conseil communautaire du 1^{er} décembre 2017, visant à désigner les membres de l'EPCI siégeant dans les syndicats de rivières en lieu et place des communes ; les syndicats de la Verse et de la Divette étant transformés de facto en syndicats mixtes pour porter la GEMA.

Les items imposés par la loi (art. L.211-7 I bis) en matière de GEMA sont les suivants :

- > Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- > Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau
- > Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides, des formations boisées et en matière de PI :
- > Défense contre les inondations et contre la mer

Une période transitoire est en cours jusqu'au 1^{er} janvier 2020, permettant de définir la suite à donner concernant le portage de la prévention des inondations.

LA DGF BONIFIÉE

Au 1^{er} janvier 2018, le nombre de compétences à exercer pour bénéficier de la bonification de la dotation globale de fonctionnement bonifiée passe de six à neuf sur douze (article L5214-23-1 CGCT). Pour rappel, le montant 2017 de la bonification pour la CCPN s'élève à 294 852 €. À ce titre, malgré le transfert imposé de la compétence GEMAPI, la CCPN ne répond pas aux critères nécessaires permettant de prétendre à la DGF bonifiée au 1^{er} janvier 2018 et doit pour cela se voir

transférer deux nouvelles compétences.

Il a donc été proposé le transfert des compétences suivantes à la CCPN :

- > Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- > Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la prise de ces deux compétences lors de sa séance du 23 novembre 2017 et la majorité qualifiée auprès des communes a été obtenue.

Nos compétences

Les compétences obligatoires sont celles qui sont, de fait, transférées à l'EPCI à sa création. L'EPCI doit également exercer au moins trois compétences parmi neuf fixés par la loi (compétences optionnelles). Enfin, les compétences facultatives relèvent d'un choix du conseil communautaire.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Gestion des zones d'activités, accompagnement des entreprises

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Schéma d'orientation et cohérence territoriale et schéma directeur

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE POLITIQUE DE LA VILLE ET DES TERRITOIRES

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

ENVIRONNEMENT

Protection et mise en valeur de l'environnement
Gestion des déchets*

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Gymnases des Lycées, Jean Bouin, ruelle

de May, de Guiscard, Cosec, stade d'athlétisme, stand préau et stand de tir combinés

COMPÉTENCES FACULTATIVES

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

PETITE ENFANCE

Crèches collectives, crèche familiale et Relais assistants maternels

ENFANCE

Restauration scolaire, nouvelles activités périscolaires et accueil périscolaire

TOURISME*

AUTRES SERVICES À LA POPULATION

Funérarium, service d'incendie et de secours, centres sociaux, maison de santé, construction d'équipements de santé, très haut débit..

Nos effectifs

302 agents composent la CCPN au 31 décembre 2016 :

> **30** agents de la catégorie A (dont 3 à temps partiel)

> **17** agents de la catégorie B (dont 3 à temps partiel)

> **218** agents de la catégorie C (dont 9 à temps partiel et 144 à temps non complet)

> **36** agents en contrat aidé (CUI ou emploi d'avenir)

> **1** apprenti

répartis dans les filières d'emplois administratifs (56), techniques (25), médico-sociaux (15), sociaux (5), animateurs (144), assistants maternels (21) et emplois aidés (36).

* Ces compétences deviennent obligatoires à compter du 01/01/2017 consécutivement à la loi NOTRe.

Le budget

Le fonctionnement

En 2016, le compte administratif retraçant l'exécution du budget principal de la Communauté de communes du Pays noyonnais affiche 16,21 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement et 16,70 millions d'euros de recettes réelles. Cet exercice a permis de dégager un solde d'épargne brute positif, à hauteur de 491 721 €. La perte de recettes liée aux baisses de dotations d'État (plus de 1 million d'euros en moins depuis 2013) impose néanmoins pour les exercices prochains de prendre des décisions visant à réorienter la trajectoire financière.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources de la collectivité reposent essentiellement sur :

- > les contributions directes (impôts et taxes qui représentent 63% des recettes totales) parmi lesquelles la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui couvre les frais engagés pour la collecte (ordures ménagères, tri sélectif, verre...). Il est à noter que les taux des contributions directes n'ont

pas évolué depuis 2011,

- > la Dotation globale de fonctionnement (DGF), en forte baisse du fait de la contribution au redressement des comptes publics nationaux imposée par l'État (- 1 M€ depuis 2013),

- > les subventions et participations des partenaires (Région, Département, Europe, Caf...),

- > et, dans une moindre mesure, les produits des services et du domaine (tarification des usagers).

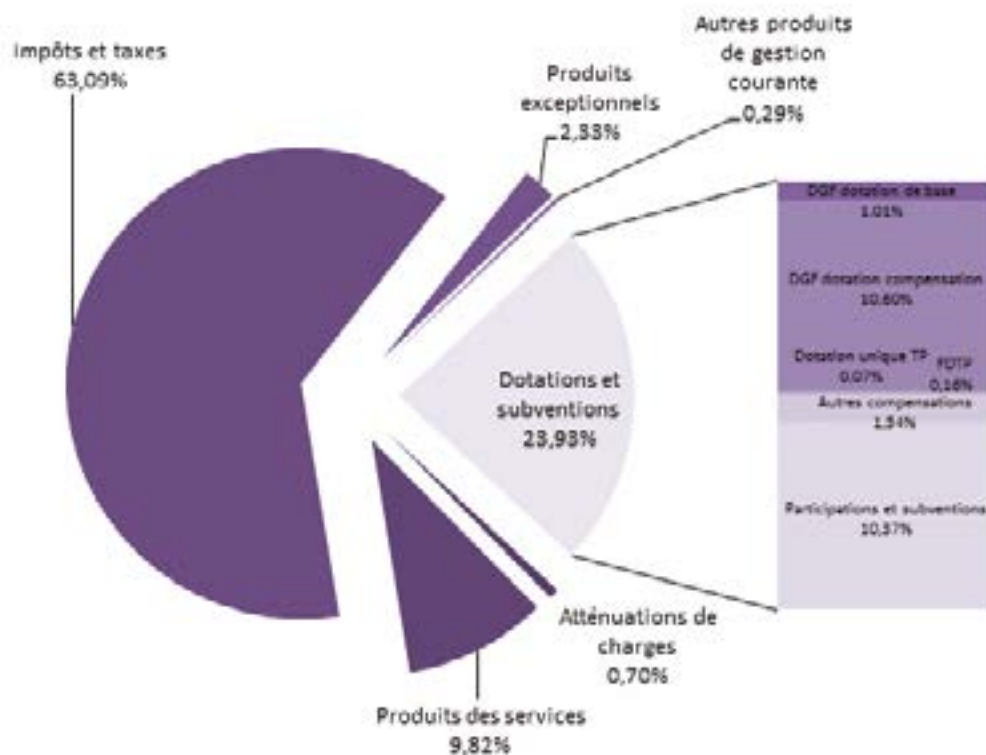
Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 1,52% sur un an.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ce sont principalement les charges à caractère général, de gestion courante (fournitures, contrats de prestation de service, d'entretien ou de réparation, fluides, énergie...) et les frais de personnel (238 Equivalents temps plein (ETP) en 2016). D'autres charges - paiement des intérêts des emprunts, cotisations aux organismes, contribution au Service départemental d'incendie et de secours, ou subventions aux associations du territoire...- ainsi que les dotations aux amortissements et autres provisions complètent le périmètre des dépenses. Grâce aux efforts de gestion opérés ces dernières années, la CCPN a enregistré une baisse de ses dépenses de fonctionnement (- 1,13%), néanmoins relative du fait du dynamisme des services à la population aux dépenses désormais quasi incompressibles.

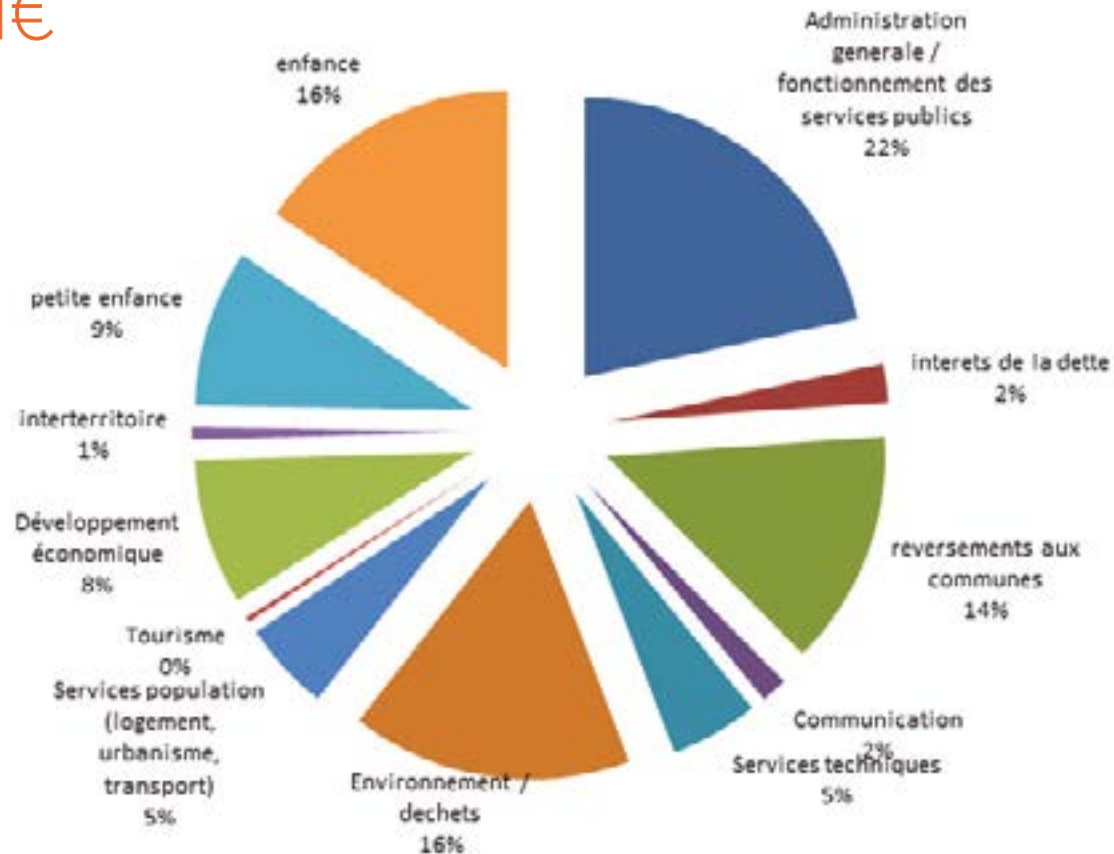
Recettes réelles de fonctionnement

16,70 M€



Dépenses réelles de fonctionnement

16,21 M€



Ventilation des dépenses de fonctionnement
par politique publique

50 | DES MOYENS POUR AGIR

Les principaux investissements

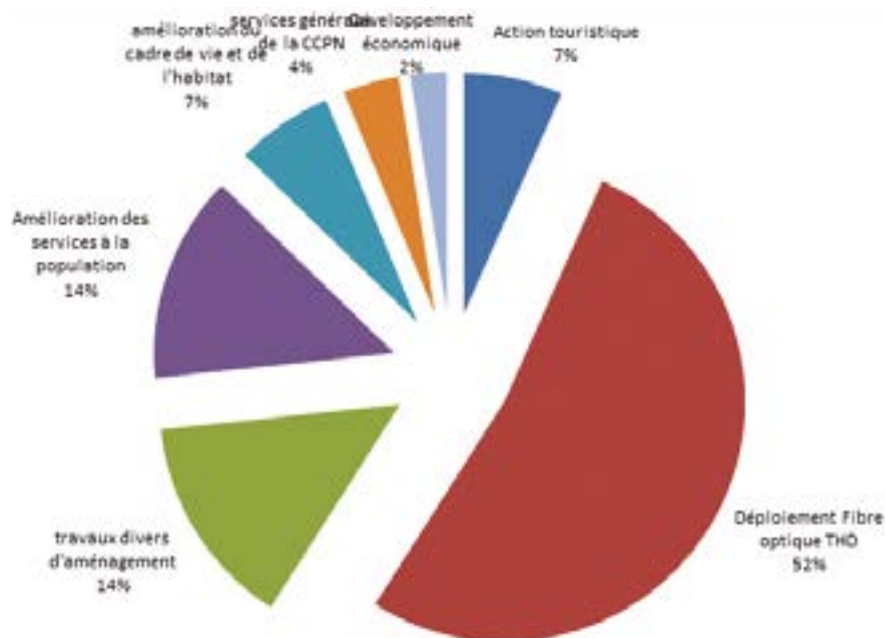
Les investissements se focalisent principalement sur deux secteurs : le développement économique et l'amélioration des équipements de services à la population à travers des travaux d'aménagement et d'infrastructures qui viennent renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1,91 millions d'euros, soit 64 % des dépenses réelles d'investissement.

Répartition par destination des dépenses d'investissements

Elles comprennent principalement :

- > 1 000 000 € (soit 53 % des dépenses d'équipement) au titre du paiement des travaux de déploiement de fibre optique THD,
- > 150 000 € pour l'achat d'une Maison d'assistants maternels (MAM) à Carlepont,
- > 210 000 € de crédits pour le développement touristique avec l'aménagement d'une halte fluviale à Pont-l'Évêque et pour l'amélioration de l'accueil de services sur le pôle insertion et solidarité.

Le reste se répartit entre des opérations non affectées, des immobilisations corporelles diverses (matériel informatique, installations de voirie, matériel de transport,...) ou encore des subventions d'équipement versées.



Le budget du campus économique Inovia

Depuis le départ du régiment de marche du Tchad, la reconversion de l'ancien site militaire fait l'objet d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) signé avec l'État. En parallèle, une convention tripartite a été signée entre la CCPN, la Région et le Département. L'objectif des actions menées par la CCPN, avec ses partenaires, consiste en la reconversion de cet ancien site militaire en campus économique Inovia dédié à l'activité économique, à la formation et à l'innovation. Ces actions reposent sur un budget annexe spécifique.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de charges de gestion courantes (fluides et entretien), de charges financières et d'amortissements. Les recettes de fonctionnement concernent l'encaissement des loyers et de subventions.

En investissement, figurent les dépenses

et les recettes liées aux actions du CRSD ainsi que les remboursements d'emprunts. Une masse de travaux d'environ 2 millions d'euros a été réalisée en 2016 avec quelques reports sur 2017.

Le résultat global de clôture de ce budget est excédentaire de 2,3M€.

+ d'infos

OPÉRATIONS 2016

Opérations d'investissement	Dépenses 2016
Bât. CRSD	1 327 172 €
Pôle loisirs	322 500 €
Voirie	58 487 €

En 2016, la CCPN a investi au total 2 M€ pour la revitalisation du territoire et du campus.

LA CCPN PERÇOIT ENVIRON 80% DE SUBVENTIONS POUR CES TRAVAUX PAR SES PARTENAIRES FINANCIERS : L'EUROPE, L'ÉTAT, LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT.

Le campus Inovia



APPILLY
BABŒUF
BEAUGIES-SOUS -BOIS
BEAURAINS-LÈS-NOYON
BÉHÉRICOURT
BERLANCOURT
BRÉTIGNY
BUSSY
CAISNES
CAMPAGNE
CARLEPONT
CATIGNY
CRISOLLES
CUTS
FLAVY-LE-MELDEUX
FRÉNICHES
FRÉTOY-LE-CHÂTEAU
GENVRY
GOLANCOURT
GRANDRÛ
GUISCARD
LARBROYE
LIBERMONT
MAUCOURT
MONDESCOURT
MORLINCOURT
MUIRANCOURT
NOYON
PASSEL
PLESSIS-PATTE-D'OIE
PONT-L'ÉVÊQUE
PONTOISE-LES-NOYON
PORQUÉRICOURT
QUESMY
SALENCY
SEMPIGNY
SERMAIZE
SUZOY
VARESNES
VAUCHELLES
VILLE
VILLESELVE

Communauté de communes du Pays noyonnais

Campus économique Inovia

1435 boulevard Cambronne

CS 30110

60400 NOYON

tél. 03 44 09 60 40

fax 03 44 09 60 41

accueil@paysnoyonnais.fr

www.paysnoyonnais.fr | 